



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service académique
d'information et d'orientation**

Affaire suivie par :

Christian Chardin

Tél. 03 88 23 37 40

Mél : ce.saio@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex

Réf : SAIO 2025 – CC/MZ/11

Service académique d'information et d'orientation

Strasbourg, le 23 mars 2026

Monsieur le recteur

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

S/C de messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Objet : Soutenir l'ambition des élèves et construire une orientation choisie à l'issue de la classe de 3^e

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO,

L'orientation à l'issue de la classe de 3^e constitue l'aboutissement d'un processus continu d'élaboration du projet scolaire et de formation des élèves, fondé sur le suivi de leur parcours, l'information des familles et le dialogue entre celles-ci et les équipes éducatives. À vos côtés, les professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation nationale accompagnent les élèves dans la construction progressive de leur projet.

Notre académie se caractérise par une forte reconnaissance et une valorisation constante de la voie professionnelle. Ainsi, en 2025, les demandes d'orientation vers cette voie pour les élèves de 3^e générale et de 3^e prépa-métiers représentaient 38 % des vœux formulés par les familles, contre 36,2 % au niveau national, soit un écart positif de 1,8 point. Cette dynamique se confirme également dans les décisions d'orientation en fin de 3^e, avec 40,9 % des décisions en faveur de la voie professionnelle dans notre académie, contre 38,6 % au plan national. Les décisions d'orientation vers la seconde générale et technologique se maintiennent à un niveau stable et demeurent inférieures d'environ deux points à la moyenne nationale.

L'analyse académique des phases provisoires d'orientation met cependant en évidence, depuis trois ans, une hausse des demandes des familles pour une orientation vers la seconde générale et technologique (2nde GT). Cette année encore, 67,9 % des élèves s'inscrivent dans cette dynamique, tandis que 32,1 % des élèves formulent une intention d'orientation vers la voie professionnelle. Par ailleurs, on observe un écart notable entre les intentions exprimées par les familles et les avis formulés par les conseils de classe. Ainsi, nous devons veiller à ce que l'orientation vers la voie générale et technologique et la voie professionnelle relève d'un choix construit et assumé par l'élève, et à soutenir l'ambition nos élèves.

Nous nous devons aussi de porter notre attention sur les biais sociaux et les biais de genre qui se renforcent mutuellement. Au deuxième trimestre, les avis formulés par les conseils de classe révèlent de fortes disparités selon la combinaison du genre et de la situation sociale des élèves : les filles non boursières obtiennent des avis favorables pour la seconde générale et technologique dans des proportions nettement supérieures que les garçons boursiers, avec des écarts pouvant atteindre plusieurs dizaines de points.

Au sein de la voie professionnelle, les garçons sont plus nombreux que les filles à demander une orientation en CAP, les avis provisoires des conseils de classe tendent à renforcer cette orientation.

Dans la très grande majorité des cas, les tendances observées au deuxième trimestre se prolongent au troisième trimestre, sans que nous parvenions, ou seulement très partiellement, à en corriger les effets.

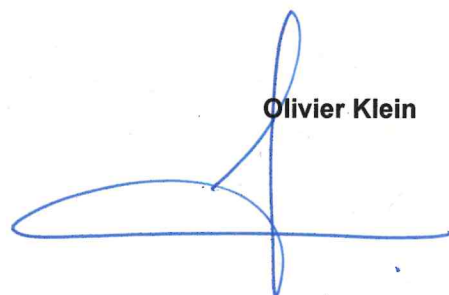
Dans ce contexte, un premier levier essentiel réside dans la qualité du dialogue engagé avec les élèves et leurs familles, afin que les décisions d'orientation reposent pleinement sur les aspirations et le potentiel de chacun et ne soient pas influencées par des représentations sociales ou de genre. À ce titre, les entretiens personnalisés d'orientation tripartites (parents, élèves, professeurs), prévus par la mesure 3 du plan Avenir, peuvent continuer à être proposés après le conseil de classe du deuxième trimestre, lorsque cela apparaît utile.

Un second levier relève de la responsabilité des conseils de classe. Ceux-ci se doivent de contribuer à corriger ces effets et de s'assurer qu'à résultats scolaires comparables, les décisions d'orientation des filles et des garçons, des élèves boursiers et non boursiers, soient équilibrées, équitables et en veillant à prévenir toute forme d'autocensure ou de biais implicite.

Je mesure votre attention à chaque situation afin de garantir qu'aucun élève ne reste sans solution. Votre suivi va dans certaines situations bien au-delà de la première phase d'affectation de juin, pour se poursuivre souvent après la rentrée. Ce suivi est indispensable pour les jeunes les plus fragiles. Les directeurs de centre d'information et d'orientation (DCIO) et les psychologues de l'Éducation nationale sont pleinement mobilisés à vos côtés pour accompagner les équipes, les élèves et leurs familles dans ces démarches et contribuer à la recherche de solutions adaptées à chaque situation.

Sachant votre engagement et celui de vos équipes sur ces enjeux essentiels pour la réussite et l'émancipation de tous les élèves, je tiens à vous assurer, mesdames et messieurs, de ma considération distinguée et de tout mon soutien.

Très cordialement,


Olivier Klein